

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 062-216207365-20250930-DEC2025_126-AI

S2LO

**DÉCISION RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2025 DU FONDS
DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FSPS) POUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 déléguant au maire toutes les demandes de subvention pour les projets communaux quel que soit leur montant ;

Vu la décision n°2023-172 du 10 novembre 2023 souscrivant un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe Atelier NERVURES pour l'aménagement de la future place publique de la zone Cœur de ville ;

Vu le plan de financement ci-annexé ;

Vu l'appel à projet 2025 du FSPS ;

Considérant que le projet de la commune d'aménagement d'une place publique dans la nouvelle zone Cœur de ville est un marqueur de ce nouveau quartier ;

Considérant que l'aménagement d'une place publique fait partie des projets structurants répondant aux critères du FSPS 2025 et contribue à la démarche Rev3 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est sollicitée auprès du Conseil Régional des Hauts de France au titre de l'appel à projet 2025 du Fonds de soutien aux projets structurants une subvention de 356 002.50 € pour le projet d'aménagement d'une place publique dans le nouveau quartier Cœur de ville, soit 25 % du coût du projet estimé à 1 424 010.00 € ht ;

ARTICLE 2 : indique que le financement assuré par la commune sur ce projet se monte à 1 068 007.50 € ht sur fonds propres ;

ARTICLE 3 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera transcrite au registre des délibérations et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 30 septembre 2025

DEC 2025-126

pour le maire empêché,
l'adjointe suppléante
Marie-Dominique De Swarte

Marie-Dominique De Swarte

